

M. MANUEL: Non, ce sont des permis que l'on accorde aux Indiens afin qu'ils prennent du poisson pour se nourrir.

M. THOMAS: Il s'agit d'un seul Indien?

M. MANUEL: Eh bien, quatre ou cinq Indiens ont demandé un permis; mais les permis ne sont valables que pour un seul Indien.

M. STEFANSON: On ne pratique pas la pêche commerciale?

M. MANUEL: Pas que je sache.

M. WALKEM: Il n'y a pas de pêche commerciale à l'intérieur.

M. MANUEL: Pourrions-nous passer au mémoire supplémentaire? Il y a une partie que j'aimerais examiner.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ce sont les mémoires des sous-agences.

M. MANUEL: Oui. Ces questions sont assez bien expliquées dans le mémoire, mais j'aimerais étudier la région de Fort-Saint-James. C'est à la page 2.

Le VICE-PRÉSIDENT: Tout cela est traité dans le rapport.

M. MANUEL: Oui, mais je voudrais vous expliquer pourquoi les Indiens se plaignent à cet égard.

Un traité dit de barricade a apparemment été conclu, je ne me souviens pas exactement en quelle année, je crois que c'était en 1912, en tout cas, un traité de barricade a été conclu et ce qui a été concédé est expliqué dans le mémoire. Je ne vais pas entrer dans les moindres détails puisque vous n'avez qu'à lire le mémoire pour les connaître; mais il se trouve que les Indiens ont conclu ce traité avec le ministère des Pêcheries et, pour leur part, ils s'en sont tenus au traité, et ils se sont conformés aux règlements établis par le ministère. Toutefois, d'après les indigènes de la Colombie-Britannique et de cette région en particulier, les conditions du traité n'ont pas été remplies. Ils voudraient qu'on leur en explique la raison, ils veulent une explication, c'est tout.

Le VICE-PRÉSIDENT: Bon. Le reste du mémoire a été consigné au compte rendu, monsieur Manuel.

Je puis vous assurer, au nom du Comité, que nous étudierons très soigneusement votre mémoire. La dernière page donne simplement le recensement de la population des diverses réserves.

Maintenant, j'entends la sonnerie. Je tiens à vous remercier, au nom du Comité, de votre mémoire, et nous vous savons gré du temps et des efforts que vous y avez consacrés; soyez sûrs que notre Comité tiendra compte de vos commentaires et fera tout son possible pour donner suite au mémoire que vous lui avez présenté.

Je vous remercie beaucoup d'être venus.

M. MANUEL: Je vous remercie au nom de mes collègues, monsieur le président.

Au nom des Indiens de l'intérieur de la Colombie-Britannique que je représente, je tiens à remercier le président, le colonel Jones et ceux qui l'ont assisté. Je tiens également à remercier tous les membres du Comité du temps qu'ils ont consacré et de l'attention qu'ils ont portée à notre mémoire. Nous espérons que nos délibérations auront d'heureux résultats.

Je me permets de demander que des exemplaires du compte rendu de ces réunions soient remis à tous les membres de votre Comité.

Le VICE-PRÉSIDENT: Cela se fait automatiquement.